

COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2002

Huis clos demandé par monsieur le maire pour le sujet suivant :

"Lettre ouverte à monsieur le maire" distribuée à la quasi totalité des habitants de Morey Saint Denis le mardi 12 février 2002.

Huis clos adopté par 8 voix pour, une contre et deux abstentions.

Les conseillers commentent cette lettre signée de Pierre LIGNIER.

A ce propos, le maire signale que la restauration du tableau des vins installé à la salle des fêtes, offert par le passé par Pierre LIGNIER à la commune, est achevée et que l'erreur commise par la société PETOT de porter sa propre signature à la place de celle de l'auteur, sera réparée dans les meilleurs délais.

ETUDE FAISABILITE BOIS ENERGIE

L'étude faisabilité bois énergie entreprise par le cabinet CSI sur demande de la commune pour la création d'une chaufferie biomasse bois plaquettes et d'un réseau de chaleur dans les bâtiments du centre bourg est portée à la connaissance du conseil. La réalisation technique de ce projet est complexe. L'impact des bâtiments nécessaires au fonctionnement est important : une chaufferie de 47 m² et un silo enterré. Enfin le coût évalué des travaux est élevé: 424 870,00 € ht. Même avec un financement subventionné à hauteur de 50 % des investissements, le projet apporterait un gain de consommation minime pour un amortissement à étaler sur une centaine d'années.

Le conseil municipal décide d'abandonner le projet de chaufferie biomasse bois plaquettes.

Les propriétés réhabilitées du centre bourg seront donc équipées d'un chauffage gaz individuel.

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2001 qui présente :

Dépenses d'investissement :	2 351 114,34 F
Recettes d'investissement :	2 338 322,12 F
Déficit d'investissement :	12 792,22 F
Dépenses de fonctionnement :	2 649 943,22 F
Recettes de fonctionnement :	5 076 210,05 F
— EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :	2 637 151,00 F

C.C.A.S de Morey Saint Denis

Dépenses de fonctionnement :	39 239,04 F
Recettes de fonctionnement :	30 000,61 F
— EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :	13 475,01 F

BUDGET PRIMITIF 2002

le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2002 qui présente :

Dépenses d'investissement :	842 544,56 €
Recettes d'investissement :	672 978,14 €
Déficit d'investissement :	169 566,40 €

Dépenses de fonctionnement :	432 927,77 €
Recettes de fonctionnement :	756 207,50 €
Excédent de fonctionnement :	323 279,73 €

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT : 153 713,31 €

C.C.A.S de Morey Saint Denis

Dépenses de fonctionnement :	39 075,01 F
Recettes de fonctionnement :	39 075,01 F

INDEMNITE DE GERANTE D'AGENCE POSTALE

Le conseil municipal décide d'augmenter de 30 euros l'indemnité de la gérante d'agence postale allouée à Madame POULLOT Nadine à compter du 1er janvier 2002, qui passe de 403,99 € à 433, 99 € par mois.

INDEMNITE DU MAIRE

le conseil municipal décide d'augmenter l'indemnité du maire à compter du 1er janvier 2002, qui passe de 23% à 25% de l'indice brut 1015, soit un montant brut annuel de 10 623,26 €.

RPI CHAMBOLLE / MOREY

Des devis de transports des enfants dans le cadre du RPI de Chambolle / Morey montrent que le coût du transport est élevé et le conseil municipal regrette que le conseil général se replie systématiquement derrière la réglementation du minimum de 2 kms pour une prise en charge par le département.

REPLACEMENT AGENT D'ENTRETIEN

En raison du congé maladie prévu pour Madame NOIROT Monique, agent d'entretien, qui doit subir une opération chirurgicale, le conseil municipal décide de recruter Mme VOLPATO pour la remplacer.

ACCES TERRAIN A CONSTRUIRE

le conseil municipal donne son accord pour réaliser un accès direct du terrain de Monsieur JOUAN Philippe, rue des Jardins où il édifie son habitation principale, par la mise en place de buses sur le fossé et d'une remblaiement gravier.

ORDURES MENAGERES

Le traitement des ordures ménagères est réalisé à Morey St Denis par le SIVOM de Nuits St Georges depuis le 3 janvier 1974. Une délibération du conseil municipal du 9 novembre 73, déposée en préfecture le 15 novembre 73, suivie d'un arrêté municipal, autorisait le ramassage mais l'adhésion au SIVOM n'a jamais été effectuée.

Le conseil municipal décide d'adhérer au SIVOM de Nuits St Georges pour la compétence suivante :

- Enlèvement de traitement des ordures ménagères avec un ramassage hebdomadaire.

ETUDE TOPOGRAPHIQUE RN 74

Dans l'objectif d'aménager la traverse de Morey St Denis le long de la RN 74, la DDE de Côte d'Or a réalisé pour le compte de la commune, une consultation de géomètre pour l'établissement d'une relevé topographique.

Les cinq bureaux suivants ont été consultés :

GARNIER. MORNAND RUINET. VUILLEMENOT. ALOISIO. TOPO SERVICES.

Le cabinet GARNIER n'a pas répondu.

Les propositions chiffrés des candidats se présentent comme suit :

- MORNAND RUINET : 3 169,40 €
- VUILLEMENOT : 3 330,86 €
- ALOISIO : 3 863,08 €
- TOPO SERVICES : 3 945,60 €

Le conseil municipal décide de retenir le cabinet VUILLEMENOT pour la mission relative à l'opération susvisée d'un montant de 3330,86 €ttc et autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

TEMPS LIBRES

La commission temps libres propose l'emploi d'un animateur spécialisé durant la 2ème semaine de Pâques, qui expérimentera avec les jeunes de 11 à 14 ans la pratique de l'aéromodélisme: éolienne, boomerangs, mini montgolfières, etc...

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à cette mission avec monsieur Arno LIEGEON.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association " Le Petit Tatelier" siège social 75, rue des Charrières 21800 QUETIGNY, pour l'année 2001-2002, qui emploie l'animateur Arno LIEGEON.

PROJET DE COLUMBARIUM

Après avoir entendu le rapport de la commission qui a travaillé sur le projet d'installation d'un columbarium au cimetière de Morey Saint Denis, le conseil municipal

décide d'abandonner ce projet compte tenu de l'espace important à y consacrer et du coût élevé déterminé dans les différents devis.

CONVENTION EDF GDF

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de servitude entre EDF GDF et la commune concernant l'alimentation électrique BTS de la cuverie de L'EARL JEANNIARD Marcel & Fils, rue de Citeaux, par l'enfouissement d'une ligne souterraine sur une longueur de 7 m environ, dans la parcelle AM 301 " Les Pendans " .

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique relatif à la présente convention par devant Maître NOURISSAT, notaire à DIJON, 25 rue Buffon.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance d'une plainte de plusieurs habitants du bas du village par rapport au stationnement des poids lourds le long des rues des Jardins, rue Ribordot et Chemin des Petites Rues, gênant la circulation, occasionnant des nuisances sonores aux riverains.

Un accord devra être trouvé avec le restaurateur, pour une disposition plus ordonnée des camions.

Fait et affiché le 4 mars 2002.

Le Maire, Pierre BOISSET.